

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Croyance-et-liberte-de-conscience>



Croyance et liberté de conscience

- NOS TRAVAUX - La liberté de conscience -



Date de mise en ligne : jeudi 10 mai 2012

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Pour la réunion du 9 mai 2012

Croyance et liberté de conscience.

1-Les termes.

Le croyant, c'est quelqu'un qui a la conviction, pas la certitude scientifique, que Dieu existe, qu'il a créé l'univers et qu'il s'intéresse à ce monde et notamment à l'humanité.

En Occident, la plupart des croyants sont des juifs, des chrétiens ou des musulmans.

Le croyant chrétien, dont je vais parler, a en plus la conviction que « Dieu a tant aimé le monde qui a donné son Fils, son unique... pour que le monde soit sauvé par lui » (évangile de Jean, 3/16-17). La croyance chrétienne peut se résumer ainsi : sur le témoignage des premiers disciples de Jésus de Nazareth, le chrétien croit que cet homme a vécu en Palestine, il y a 2000 ans, qu'il est mort en croix, condamné par les notables de son pays, et que, ressuscité, il est toujours vivant, d'une vie indéfinissable.

C'est à la relation de ce croyant chrétien avec la liberté de conscience que je m'intéresse ce soir.

La liberté de conscience .

« La République l'assure » expressément à tous, croyants comme non-croyants, dans la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Elle consiste pour chacun à pouvoir penser et exprimer, en toute liberté et autonomie, les convictions philosophiques qui orientent ses décisions et sa vie.

2-La situation du croyant chrétien par rapport à cette liberté de conscience.

Sa position varie notamment selon son appartenance à telle ou telle Eglise.

Pas de vrai problème pour le chrétien « **protestant** ». La « Réforme » du 16e siècle a en effet proclamé le principe du « libre examen » dans l'interprétation de la Bible, principe pratiquement étendu aussi aux choix de vie de chacun.

Cependant le courant « **évangéliste** », puissant aux Etats-Unis et en progression en Europe, est fondamentaliste (il prend à la lettre les textes bibliques).

Chez les **orthodoxes** , les situations varient selon les patriarcats : étant relativement autonomes, certains patriarcats sont plus libéraux, d'autres plus dirigistes...

Dans l'Eglise chrétienne « **catholique** », les croyants reçoivent force recommandations doctrinales et morales, présentées comme obligatoires par une hiérarchie très centralisée, pyramidale et autoritaire.

La réaction du catholique dépend de la conception qu'il a de son Eglise.

Schématiquement, **2 visions principales existent** :

- Dans une optique mystique, l'Eglise est une institution divine, fondée par Jésus lui-même et directement assistée par le Saint-Esprit.

C'est donc une institution parfaite, immuable et infaillible.

Elle a « **la** » vérité, toute la vérité ; elle a toujours raison, en tout domaine...

On doit lui obéir, sans discuter.

Il me semble que le chrétien qui a cette vision de l'Eglise, n'a pas de réelle liberté de conscience : ses choix de vie ne sont pas les siens, mais ceux de la hiérarchie de son Eglise.

- ▶ Dans une optique rationnelle et historique, l'Eglise est une institution humaine, fondée dans le monde méditerranéen, par des disciples de Jésus, notamment Paul de Tarse, ses disciples et ceux de Pierre ; elle a été soutenue, propagée et structurée, au 4^e siècle, par l'intervention des empereurs romains Constantin et Théodose... C'est donc une institution imparfaite, sujette à jugement par ses membres aussi... Ses membres peuvent garder leur liberté de conscience, tout en restant fidèles.

A mon avis, voici pourquoi :

Au cœur de la foi du chrétien, il n'y a pas d'abord un ensemble doctrinal, mais une relation personnelle avec la personne de Jésus considéré mystérieusement vivant et agissant actuellement.

Cependant le croyant adhère aussi, librement, à l'enseignement de ce Jésus, explicité et retenu par l'Eglise depuis son origine. L'essentiel en est exprimé dans le « symbole des apôtres » et celui de « Nicée-Constantinople » proclamé en 381.

Depuis, en « **concile oecuménique** », l'Eglise a parfois été amenée à apporter des précisions importantes à sa croyance. Elle a même défini quelques nouveaux « dogmes » qui s'imposent à la foi des chrétiens. C'est ainsi, par exemple, qu'au concile Vatican 1 en 1870, elle a défini le principe de l'infaillibilité du pape. Le chrétien catholique adhère à ce principe ; mais il sait que l'exercice de ce principe est très encadré ; il ne s'est d'ailleurs appliqué qu'une fois depuis, en 1950 pour proclamer l'assomption de Marie, croyance déjà générale dans l'Eglise de l'époque.

Autre fait : vers la fin de sa vie, le pape Jean-Paul 2, pourtant favorable à l'idée, a rejeté la demande expresse de la Curie (le sénat du Vatican) qui voulait, au nom de l'infaillibilité du pape, l'interdiction définitive de l'ordination de femmes.

L'enseignement ordinaire des papes et des évêques qui s'expriment par des encycliques, des mandements ou des catéchismes officiels, ne relève pas du principe d'infaillibilité, à preuve les changements de position d'un pape à l'autre et même au cours de mandat du même pape. Entre évêques, des divergences notables, morales et doctrinales, existent aussi...

Le chrétien est évidemment attentif aux enseignements et directives de sa haute hiérarchie ; il s'y réfère dans sa réflexion personnelle ; mais il se réfère aussi à d'autres traditions et compétences. Son positionnement est le fruit de sa réflexion et de sa décision personnelles. D'ailleurs, la théologie catholique, entérinée par **le concile Vatican 2**, affirme qu'au niveau de la décision, **c'est la conscience de chacun qui l'emporte**, au besoin contre les directives de l'autorité ecclésiastique.

Mais, dans la pratique, la plupart des évêques et des curés y sont réticents, du moins officiellement, quitte à tolérer des cas individuels, concernant par exemple la contraception et même l'avortement ou l'euthanasie...

Conclusion.

On peut ainsi, schématiquement, distinguer 2 types de chrétien et plus généralement **2 types de croyant**, selon la priorité qu'il adopte pour sa gouverne personnelle.

- ▶ Le premier type se conforme rigoureusement aux « textes sacrés » considérés comme paroles de Dieu lui-même, et à l'autorité incontestée de sa hiérarchie...
- ▶ Le deuxième type donne priorité à la liberté de conscience individuelle, il utilise son esprit critique : tout n'a pas la même importance, ni la même autorité ... Son comportement est le fruit de sa décision personnelle.

R.B., avril 2012.



1/ Une réflexion semblable sur la religion musulmane aboutirait sans doute à une conclusion semblable aussi.

2/ Le nombre de croyants qui donnent priorité à leur liberté de conscience est en progression, mais il faut amplifier ce mouvement par la promotion et la formation de l'esprit critique et, dans l'Eglise catholique, par l'effritement du poids de la hiérarchie...